



Tableau

• Les garanties exprimées s'entendent Y COMPRIS les prestations versées par le régime obligatoire (RO). • Le total

Garanties actuelles	
Hospitalisation	
Frais de séjour	
Honoraires	
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO)	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM/OPTAM-CO)	
Forfait journalier hospitalier	
Forfait actes médicaux lourds (24 €)	
Forfait patient urgence	
Chambre particulière MCO	
Frais d'accompagnement	
Frais de télévision	
Frais de transport	

Soins courants (1)	
Honoraires médicaux (2)	
Consultations et visites médecins généralistes	
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM)	
Consultations et visites médecins spécialistes	
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	

Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM / OPTAM CO)
Actes de spécialités – ATM sans hospitalisation
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM / OPTAM CO)
Imagerie médicale
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM / OPTAM CO)
Honoraires paramédicaux (2)
Analyses et examens de laboratoire
Analyses Biologiques prises en charge par l'Assurance Maladie
Analyses Biologiques non prises en charge par l'Assurance Maladie
Médicaments
Médicaments hors pharmacie remboursée à 15% (service médical faible)
NB : les médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à hauteur de 30%/65%/100% BR
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 15%
Pharmacie prescrite non remboursée par la Sécurité Sociale (homéopathie, contraceptifs, tests de grossesse)
Matériel médical
Appareillage et prothèses médicales (hors aides auditives et optique)
Fournitures et appareillages non remboursés par la Sécurité sociale

(1) Les garanties de ce contrat n'intègrent pas la prise en charge des franchises médicales applicables aux médicaux sanitaires et à certains actes dispensés par les pharmaciens qui restent à la charge du patient.

(2) En cas de non-respect du parcours de soin, les majorations de participation de l'assuré et les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge .

Optique (3)
Equipements 100% Santé*
Monture, verres, prestations d'appairage et supplément pour filtre. <i>Dans la limite des prix limites de vente au public</i>
Equipements Hors 100% Santé (forfait exprimé en euro comprenant la prise en charge du RO, la prise en charge du ticket modérateur et la monture dont le remboursement est plafonné à 100€ max.).
Equipement verres simples
Equipement verres complexes
Equipement verres très complexes
Equipement verres mixtes : simple/ complexe
Equipement verres mixtes : simple/très complexe

Équipement verres mixtes : complexe/très complexe
Prestation d'adaptation par équipement (<i>Équipement 100% Santé et Hors 100% Santé</i>)
Lentilles (<i>sur prescription médicale</i>)
Lentilles prises en charge par l'Assurance Maladie
Lentilles prescrites non prises en charge par l'Assurance Maladie et produits d'entretien
Chirurgie réfractive

* *Tel que défini réglementairement, dans le respect des prix limites de vente ou des honoraires limites de facturation, et des plafonds fixés par la réglementation. Les types de verres simple, complexe, hypercomplexe correspondent aux définitions de l'article R. 871-2 du Code de la Sécurité Sociale.*

(3) *Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L. 165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue (variations de la sphère ou du cylindre d'au moins 0,5 dioptrie d'un verre, variation d'au moins 0,5 dioptrie de l'addition, somme des variations de loin et de près d'au moins 0,5 dioptrie, variation de l'axe du cylindre de plus de 20° pour un cylindre (+) inférieur ou égal à 1,00 dioptrie, variation de l'axe du cylindre de plus de 10° pour un cylindre (+) de 1,25 à 4,00 dioptries, variation de l'axe du cylindre de plus de 5° pour un cylindre (+) > 4,00 dioptries).*

Dentaire
Soins et prothèses 100% Santé*
Soins Soins dentaires / consultations / stomatologie / radiographies
Prothèses Prothèses dentaires prises en charge par l'Assurance Maladie Hors 100% Santé, dont inlay-core <i>Panier à reste à charge maîtrisé et Panier libre</i> Prothèses dentaires non prises en charge par l'Assurance Maladie
Orthodontie
Orthodontie prise en charge par l'Assurance Maladie
Orthodontie non prise en charge par l'Assurance Maladie
Parodontologie
Parodontologie remboursée par l'Assurance Maladie
Parodontologie non remboursée par l'Assurance Maladie

Implantologie

** Tel que défini règlementairement, dans le respect des prix limites de vente ou des honoraires limites de facturation, et des plafonds fixés par la réglementation.*

Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier à reste à charge maîtrisé seront pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation. Avant l'entrée en vigueur du 100% Santé, la prise en charge s'effectuera à hauteur du panier hors 100% Santé.

Aides auditives

Equipements 100% Santé*

Aide auditive par oreille

Dans la limite des prix limites de vente (PLV) au public en vigueur

Equipements Hors 100% Santé

Aide auditive par oreille

Entretien, réparation, consommables, piles et accessoires

** Tel que défini règlementairement, dans le respect des prix limites de vente ou des honoraires limites de facturation, et des plafonds fixés par la réglementation. Conformément à l'article R 871-2 du code de la Sécurité Sociale. Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de 4 ans dans les conditions précisées dans la liste prévue à l'article L 165-1.*

Autres soins et Bien être

Médecine douce (acupuncture, ostéopathie, chiropractie, podologue/pédicure)

Accompagnement psychologique sur prescription et dans le cadre du dispositif MonPsy :

Séance d'évaluation (une séance dans la limite de 40 euros) et Séances de suivi (dans la limite de 7 séances et de 30 euros par séance)

Cures thermales prises en charge par l'Assurance Maladie

Honoraires et frais de traitement

Frais de transport et d'hebergement

Actes de prévention

Actes préventifs (contraception non remboursée Sécurité Sociale, sevrage tabagique, vaccination, dépistage VIH, ostéodensitométrie)

Tests de grossesse, de glycémie, du cholestérol

de la garantie ESSENTIELLE

l remboursement RO + remboursement complé

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
100% BR	100% BR
100% BR	150% BR
100% BR	130% BR
100% FR	100% FR
Oui, sans limitation de durée	Oui, sans limitation de durée
100% FR	100% FR
20€ / par nuit sans limitation	50€ / par nuit sans limitation
5€ / par nuit	39€ / par nuit
-	-
100% BR	100% BR

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
100% BR	100% BR
100% BR	100% BR
100% BR	150% BR

100% BR	130% BR
100% BR	150% BR
100% BR	130% BR
100% BR	130% BR
100% BR	100% BR
100% BR	100% BR
100% BR	100% BR
Néant	Néant
100% BR	100% BR
100% BR	100% BR
Néant	70€ / an
100% BR	200% BR
Néant	Néant

ments, aux soins paramédicaux, aux transports

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
100% FR	100% FR
100% BR	170 €
100% BR	310 €
100% BR	450 €
100% BR	240 €
100% BR	310 €

100% BR	380 €
100% BR	100% BR
100% BR	100 € par an
100% BR	100 € par an
-	400 € par œil par an

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
100% FR	100% FR
100% BR	100% BR
100% BR	375% BR
-	-
100% BR	250% BR
50 € par semestre	400 € par semestre
100% BR	100% BR
-	-

50€ par implant (150 € par an)	500€ par implant (2 par an)
--------------------------------	-----------------------------

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
100% BR	100% BR
100% BR	800€ par oreille et par an dans la limite de 1700 €
100% BR	100% BR

Garantie de base	Garantie Base + Option 1
80/ an (limité à 40€ /séance)	80/ an (limité à 40€ /séance)
Séance d'évaluation (une séance dans la limite de 40 euros) et Séances de suivi (dans la limite de 7 séances et de 30 euros par séance)	Séance d'évaluation (une séance dans la limite de 40 euros) et Séances de suivi (dans la limite de 7 séances et de 30 euros par séance)
100% BR	100% BR

100% BR	100% BR
-	80 € par an
	80 € par an



Garantie Base + Option 2
100% BR
200% BR
180% BR
100% FR
Oui, sans limitation de durée
100% FR
90€ / par nuit sans limitation
50€ / par nuit
-
100% BR

Garantie Base + Option 2
200% BR
180% BR
200% BR

180% BR
200% BR
180% BR
200% BR
180% BR
200% BR
100% BR
40% FR
100% BR
100% BR
70€ / an
300% BR
100€ / an

Garantie Base + Option 2

100% FR
420 €
600 €
700 €
510 €
560 €

650 €
100% BR
200 € par an
200 € par an
500 € par œil par an

Garantie Base + Option 2
100% FR
100% BR
450% BR
-
400% BR
600 € par semestre
200% BR
200 € par semestre

1000€ par implant (2 par an)

Garantie Base + Option 2

100% BR

1400€ par oreille et par an

100% BR

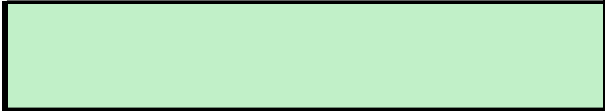
Garantie Base + Option 2

160/ an
(limité à 40€ /séance)

Séance d'évaluation (une séance dans la limite de 40 euros) et Séances de suivi (dans la limite de 7 séances et de 30 euros par séance)

100% BR + 400€ par an

100% BR + 400€ par an



150 € par an

150 € par an
